

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 mai 2017

Objet : RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux missions de détection/localisation de réseaux enterrés pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balaz à Catherine Chappuis

• conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

Bureau du 18 mai 2017

délibération n° 074-17

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux missions de détection/localisation de réseaux enterrés pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique qu'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée via un avis d'appel public à concurrence envoyé le 8 avril 2017 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics) concernant la réalisation de missions de détection/localisation de réseaux enterrés pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum de 418 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.
L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification. Il est renouvelable trois fois un an par tacite reconduction (soit, à titre indicatif, jusqu'au 2^e trimestre 2021), sauf résiliation expresse par l'une des parties au moins quatre mois avant son terme.
La date limite de remise des offres était fixée au 27 mars 2017.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 5 avril 2017 a donné un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre à l'entreprise ayant obtenu la meilleure notation et en conséquence le meilleur rapport qualité prix, à savoir la société Elliva, selon les prix unitaires portés dans son bordereau des prix unitaires.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 78 et 80,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 avril 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue l'accord-cadre à bons de commande, relatif aux missions de détection/localisation de réseaux enterrés pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau, à la société Elliva selon les prix unitaires portés dans son bordereau des prix unitaires,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 074-17

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux missions de détection/localisation de réseaux enterrés pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19602H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19602H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017